



MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

mairie@montmelard.fr - 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL – MERCREDI 25 JUIN 2025

Séance du 25 juin 2025, l'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de juin, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Présents : FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, MARTIN Christelle, VOUILLON Benoît, CHEVRIER Océane, NESME Eric, CHARNAY Julien

Excusés : GELIN Lionel

Convocation : Samedi 21 juin 2025

Affichage : Samedi 21 juin 2025

Secrétaire de séance : Océane Chevrier

ORDRE DU JOUR

-
- | | |
|--|---|
| - Approbation PV séance du 7-05-2025 | - Eau |
| - Voirie | - RODP SYDESL - Délibération |
| - SIRTOM : aménagement des placettes | - Aires de jeux Saint Cyr et clos du bourg |
| - Bâtiments communaux | - Information sur les travaux en cours sur la zone artisanale |
| - Délibération révision de Loyer de Mme LEROUZIC | - SACEM |
| - Matériel | - Questions diverses |
| - Scolaire et périscolaire | |

Approbation PV séance du 7-05-2025 : approuvé à l'unanimité

Voirie

Thierry THOMAS prend la parole : Le fauchage est terminé. Une déclaration à l'assurance sera faite suite à un dommage causé avec le broyeur sur une fenêtre d'habitation.

Benoît VOUILLON alerte sur le fait que la CFBL prévoit une coupe de bois sur l'Oder dans l'été : ils ne devront pas emprunter le chien pendu.

Le débardage sur Saint Cyr nécessite notre vigilance quant à la tenue du revêtement de la route en ces jours de fortes chaleurs.

Un autre chantier de débardage est prévu sur Villars. Mr THOMAS et Mr VOUILLON se chargent de prendre contact avec les exploitants.

Travaux SYDESL à Vigouset : Renforcement de ligne prévue le 21 juillet pour 10 jours, la route sera barrée, un arrêté de circulation sera pris. Stockage de poteaux bétons sous le cimetière les jours précédant les travaux.

Travaux voirie communautaire : les travaux sont planifiés début septembre sur le chemin du chien pendu, les Jannauds et route de Vauzelles.

Stationnement et circulation entre le cimetière et l'église (inscription au BP de 3000 €) : Christèle MARTIN fait une présentation du projet. Un devis de la société THIVENT est présenté ainsi qu'un devis de Signal 71. Le projet consiste à passer en sens prioritaire le tronçon de voirie situé entre l'église et le cimetière avec la mise en place de potelets amovibles avec bandes réfléchissantes, implantés en quinconce. Début de la pose après les marches de l'église, minimum 3.70m entre les deux côtés de la route.

Mme le Maire rappelle au conseil les modalités d'attribution de la subvention dans le cadre du produit des amendes de police. Elle indique que les travaux de mise en sens prioritaire sur la portion de voirie entre le cimetière et l'église avec la mise en place de plots matérialisant le rétrécissement de la chaussée rentre dans le cadre du programme. Une partie des marquages au sol de limitation de vitesse, passage piéton et les axes de la voirie du bourg pourraient être éligibles à ce programme.

Elle présente un devis de SIGNAL 71 pour la signalisation et les marquages au sol de 1 821.80 €HT et un devis de l'entreprise THIVENT pour la mise en place des plots matérialisant le rétrécissement de la chaussée de 5 313.00 € HT. Le coût total de l'opération s'élève à 7 134.80 €.

Le Conseil municipal

Après avoir pris connaissance des devis présentés

DONNE SON ACCORD pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

DONNE SON ACCORD pour réaliser les travaux selon les devis présentés

ACCEPTE à l'unanimité, le montant total des devis qui s'élèvent 7 134.80 € HT

SOLLICITE l'inscription de ce programme dans le cadre des travaux subventionnés par le produit des amendes de police

DONNE TOUT POUVOIR au Maire pour gérer dossier correspondant, et signer toute pièce utile.

SIRTOM : aménagement des placettes proposition d'organisation de nouveaux aménagements

La benne à verre a été changée et l'ancienne doit revenir pour cet été une fois réparée.

Les nouveaux bacs seront livrés et dispatchés dans le courant de cette semaine par le SIRTOM sans l'aide de Guillaume

Nous devons intervenir rapidement sur les points noirs listés par le SIRTOM sous peine de ne plus être collectés. Les bacs doivent être entreposés sur des surfaces propres et durs qui facilitent le roulage et la manipulation pour les ripeurs. Pour ne pas multiplier les travaux et proposer des solutions efficaces pour les collectes et pour les usagers, la commune a réévalué l'organisation dans son ensemble en prenant en compte certaines nuisances de riverains trop proches des bacs, et la nouvelle organisation de collecte qui passe à 1 semaine sur 2 pour les ordures ménagères. Il y a nécessité à optimiser les travaux à réaliser, une proposition de regroupement de divers points de collecte et création de placettes bétonnées et sécurisées est proposée :

- Les Champs / Nurux / les Jannauds seront regroupés vers le carrefour RD41 route des Jannauds avec achat d'une partie de terrain à la SCI Terranova qui est vendeuse.
- Vicelaire le bas / Vicelaire le haut seraient regroupés vers Vicelaire le bas avec achat envisagé d'une partie de la parcelle à Mr Olive qui est à contacter.
- Longuebise / Pierranon seront regroupés vers Pierranon avec agrandissement après le déplacement du transformateur ENEDIS (prévu par ENEDIS), parcelle communale.
- Les Bruyères / Vigoussset seront regroupés à Vigoussset avec Agrandissement de l'emplacement actuel, bord de voirie communale)
- Regrouper toutes les poubelles du bourg vers le point propre sous le cimetière.

Il faudra prévoir le nettoyage des poubelles une fois par an pour respecter des conditions d'utilisation satisfaisante. Le nettoyage sera plus facile à organiser avec ces points de collectes regroupés.

La mise en place des composteurs est en toujours en attente : il reste à trouver un référent qui serait chargé de s'assurer de la bonne utilisation et de la décomposition des végétaux déposés. Il sera proposé aux Floralies ou à Macéo Bonnetain de prendre ce rôle en charge.

Bâtiments communaux

Location logement : Mme L. BOSSU libère l'appartement première quinzaine d'août, la commune devra publier une annonce prochainement pour remise en location.

Les travaux d'électricité dans le local communal sont effectués.

Marie Pierre RAVEAUD rappelle une demande formulée du club des aînés, pour déplacer la prise du frigo de la salle des fêtes difficilement accessible lorsqu'il faut brancher ou débrancher.

Radon école : après la campagne de mesure étalée sur 10 semaines, les relevés montrent une mesure de 670 Bq/m³ contre 380 Bq/m³ en 2010. Nettoyage des grilles d'aération à prévoir et contrôle à refaire dans 3 ans.

Pour le city stade, les canisses naturels seront livrées la semaine prochaine pour pose sur le grillage dans la foulée.

La pose du récupérateur d'eaux pluviales par Stéphane BALLAND aidé de Guillaume se fera la semaine prochaine. Les floralies seront averties dès que la cuve sera opérationnelle.

Plusieurs petits travaux nécessitent l'intervention d'un charpentier : Tuiles cassées au local bus, chevron non couvert à l'angle de la mairie à l'arrière, chéneaux percés derrière la mairie et au CPI. Une demande a été adressée à l'entreprise DEBIEMME, il sera relancé.

Révision de Loyer de Mme LEROUZIC

Cette décision ne relève pas d'une délibération, il est proposé au Conseil de suivre la révision selon l'indice, ce qui représentera une augmentation du loyer d'environ 7€ mensuel.

Matériel

Le conseil a inscrit une somme de 2000€ au budget pour l'acquisition d'une élagueuse et d'un souffleur. Nous avons ce jour un devis de la société Vernay qui propose donc un souffleur à 616€ et une élagueuse marque Husquvarna à 485€ HT. Il a été demandé également le chiffrage d'un harnais pour un meilleur maintien chiffré à 115€. Le montant total du devis est de 1461€ TTC. La somme étant inscrite au budget madame le Maire demande l'avis du Conseil qui donne son aval pour procéder à la commande.

Des solutions de suivi régulier de notre réseau d'eau tant sur le traitement que sur la vérification des installations doivent être mises en place, une tablette pourrait être fournie à Guillaume. Depuis peu, un nouvel outil numérique a été mis en place : « agent en intervention ». Cet outil permet aux personnes qui ont les accès (Jacques Chorier, Baptiste Thomas, Muriel et le Maire) de faire des demandes d'interventions à Guillaume, que ce soit pour des bâtiments, de la voirie ou pour le réseau d'eau. Les données saisies lors des interventions peuvent être exportées une ou 2 fois par an afin de conserver un registre de tout ce qui a pu être fait au niveau des entretiens et des suivis bâtiments et/ou infrastructures du réseau. Pour utiliser au mieux ce nouvel outil le téléphone n'est pas adapté, l'utilisation d'un clavier sur une tablette sera plus aisée. Il aura par ailleurs la possibilité de prendre certaines photos lorsque nécessaire qui resteront dans la tablette (à ce jour il dit avoir beaucoup de photos de divers chantiers sur son téléphone personnel) Le tout serait enregistré sur un cloud auquel nous pourrions accéder depuis la mairie sans qu'il ait besoin de transférer des fichiers. Les premiers devis reçus sont hors budget, nous avons entamé des recherches sur des tablettes « tout terrain » mais nous allons demander des tarifs pour des produits plus standard.

Par ailleurs nous avons reçu une communication du département pour le plan numérique avec un nouvel appel à projets pour de l'aide au financement de certaines dépenses liées aux usages numériques. Il nous faut vérifier si ce projet rentre dans le cadre de cet appel à projets, les demandes seront à déposer en ligne jusqu'au 31 octobre 2025

Scolaire et périscolaire

Emilie a repris son poste début mai. Les services à la cantine ont l'air toujours très agités. Un mail a été fait à toutes les familles demandant un retour au calme. Vendredi après-midi nous serons à l'école avec Géraldine Auray pour remettre le cadeau de fin d'année aux CM2, l'association 1, 2, 3 ... Soleil ! sera également présente.

SEJ : Mme le Maire fait part au conseil des difficultés rencontrées par le service enfance jeunesse. La communication avec les familles semble plus apaisée. La commission SEJ est en relation avec la CAF pour travailler à un meilleur équilibre des services.

Pour information Mme le maire souhaite faire part au conseil des éléments de coût du transport scolaire. Coût du transport communal pour l'année scolaire 2023/2024 était de 21 636€ ; Pour l'année scolaire 2024/2025 de 20 989€.

Eau

Jacques CHORIER prend la parole : Le container est livré et installé à proximité de la station de traitement. Sur la station de traitement, la pompe à soude a été remise en route par le fabricant.

Nous avons rencontré dernièrement le cabinet SECUNDO pour finaliser la rédaction de notre schéma directeur : c'est un état des lieux de notre réseau d'eau potable avec les prescriptions d'actions à prévoir à plus ou moins long terme. Le cabinet SECUNDO a travaillé sur un plan technique et sur un plan financier. Les données transmises cette semaine sont à étudier : Le cabinet SECUNDO préconise entre autres une augmentation de notre prix de l'eau de 1€ le m3 sur 2 ans afin de pouvoir financer en partie notre raccordement des sources des Vernes le moment venu. Cette augmentation proposée est trop importante pour être exécutée telle que.

Mme le Maire rappelle qu'il faut avoir à l'esprit que la commune a souhaité conserver la compétence de l'eau afin d'en garder la maîtrise et de ne pas la déléguer à la Communauté de communes. Il faut poursuivre le travail mené et mettre les moyens humains, techniques et financiers en face pour l'entretenir et le renouveler. Il sera nécessaire d'envisager des hausses de prix régulières pour arriver à maintenir un équilibre financier du budget EAU. Il y a par ailleurs des interventions à prévoir sur les ouvrages de captages et le réservoir qui ne sauront être repoussées à une échéance trop longue. Le règlement de service doit être revu et mis à jour. Des simulations d'augmentations seront travaillées pour une prochaine séance afin d'étudier une proposition d'augmentation de prix correcte et acceptable pour les usagers.

Le document de synthèse sera transmis à l'ensemble du conseil.

Les périmètres de protection des captages devraient être contrôlés par l'ARS en 2026.

Mr CHORIER et Mr THOMAS suggèrent l'installation de panneaux photovoltaïques pour alimenter de futurs dispositifs de mesures sur le réservoir, le sujet sera approfondi lors d'un prochain conseil.

Mr CHORIER renouvelle sa proposition de visite du réservoir et de la station de traitement. Une date sera proposée.

RODP SYDESL –

Redevance pour Occupation du Domaine Public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de ORANGE - Exercice 2025

Madame le Maire expose les éléments de calcul de la RODP à l'ensemble du conseil.

La commune versera au titre de sa **contribution 2025** au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL une somme de 2250.94 € équivalente au produit total de la **RODP** versée par les opérateurs de télécommunication à la commune au cours de l'année **2024**.

Calcul de la RODP 2025 (pour la contribution 2026) au Fonds de Mutualisation Télécom :

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2025** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

Taux 2025 appliqués au patrimoine 31/12/2024 et correspondant à la Contribution 2026 au FMT	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	48,65	64,87	selon permission de voirie	32,44
Domaine public non routier communal	1 621,82	1 621,82	selon permission de voirie	1 054,18

* On entend par artère, dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie, ce montant s'établit comme suit :

			Prix	Quantité	Total
ARTERES	Domaine public routier	En souterrain	48,65 €/km	15,843 kms	770,76 €
		En aérien	64,87 €/km	23,092 kms	1 497,98 €
TOTAL					2 269,00 €

Le montant de la redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.
SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE : 770,78 € + 1497,98 € = 2269 €

Mme le Maire rendra compte au Conseil Municipal, de la redevance encaissée et de la contribution versée au SYDESL au titre de la présente décision.

La présente décision rendue exécutoire sera par ailleurs adressée à ORANGE CSPCF Comptabilité Fournisseurs - TSA 28106 - 76721 ROUEN CEDEX accueil.rodpc@orange.com

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Aires de jeux Saint Cyr et clos du bourg :

Christelle Martin fait une présentation des projets. Pour rappel, un dossier de demande de subvention DETR a été présenté pour une aide attendue à hauteur de 35 % des dépenses. Les devis de la société PROLUDIC ont été présentés pour la somme de 6 353.75 € HT pour le jeu prévu dans le clos derrière l'église et de 10 336.00 € HT pour le jeu prévu à Saint Cyr. Le délai de fabrication est de 7 semaines.

Il est rappelé qu'une enveloppe de 25 000 € avait été inscrite au budget pour les jeux. Le conseil donne son accord pour la commande des 2 jeux présentés. Des petits travaux de terrassement légers seront nécessaires pour l'implantation des jeux.

Mme le Maire informe le Conseil du chèque reçu de l'association Sport et Loisirs de Montmelard d'un montant de 2 500 € pour l'achat de jeux de plein air pour les aires de jeux de la commune. L'ensemble du conseil adresse ses remerciements aux membres de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'accepter le don de l'association Sport et Loisirs de Montmelard d'un montant de 2 500 € ;

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien ces décisions et signer toute pièce utile.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Information sur les travaux en cours sur la zone artisanale

Les travaux touchent à leur fin, une visite des locaux a eu lieu vendredi dernier avec l'ensemble des représentants de la communauté de communes. L'offre commerciale est en cours de finalisation, une communication sera faite prochainement.

SACEM

Une offre a été faite à la commune de Montmelard pour bénéficier d'un tarif de 152€ pour 6 évènements annuels. La proposition est à envisager pour 2026 afin de libérer les associations de cet aspect règlementaire.

Questions diverses

Défibrillateur : Il convient de le renouveler et de communiquer son emplacement dans la salle des fêtes

CPI : La visite périodique a été effectuée, certaines choses sont à remettre à jour, notamment le règlement intérieur. Dans l'ensemble le CPI de Montmelard est bien géré, il faut toutefois être vigilants sur l'administratif de plus en plus important. Simon THEVENET a validé sa formation d'intégration.

Une demande d'autorisation pour faire du feu de la part des Scouts est arrivée en mairie, un refus leur sera formulé d'ici leur arrivée prévue le 5 juillet. La commune, heureuse de les accueillir chaque année, ne peut autoriser les feux de camps sur le lieu d'accueil à la Grande Combe, trop proche des bois de Rambuteau.

Christèle MARTIN rappelle l'organisation des balades nocturnes pendant tout l'été sur la communauté de communes. Elle sera organisée le 14 aout à Montmelard. Il faudra des volontaires pour encadrer l'évènement à cette date.

Mme Le Maire fait part de son inquiétude sur le projet éolien de MATOUR notamment sur l'incidence possible sur les captages des eaux dont les sources pourraient être déviées. Un échange téléphonique a eu lieu avec le président de « vents libres en vallons » afin de clarifier la position du Maire sur le sujet. Contact a été pris avec L'ARS.

Mme le Maire fait part de sa décision à reconduire sa candidature aux prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 23h30

Le prochain conseil est fixé au mardi 22 juillet.

Océane CHEVRIER,
Secrétaire de séance



Laure FLEURY,
Maire

